

Le conseil régional [AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTE](#) / T : 05.57.57.80.00 s'inquiète des lignes de cars issus de la loi Macron, car ceux-ci risquent de "porter atteinte à l'équilibre économique de certaines lignes TER". Le Conseil régional ALPC a donc saisi l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (Arafer). Le Conseil régional souhaiterait obtenir l'interdiction de la ligne de car Niort-Poitiers gérée par la société allemande [FLIXBUS](#) (siège social français à Paris) et la ligne Brive-la-Gaillarde - Périgueux exploitée par [LES COURRIERS RHODANIENS](#) / T : 04.75.81.09.09. www.laregion-alpc.fr www.courriers-rhodaniens.fr www.flixbus.fr